

DÉLIBÉRATION N°2026-07

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	32
Membres présents ayant voix délibérative :	22
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	4
Quorum :	16

Le conseil d'administration de Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 09 décembre 2025 est approuvé conformément au document annexé.

Fait à Nîmes le 12 mars 2026

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPE NIMES UNIVERSITE

Séance du 09 décembre 2025

La séance est présidée par Benoit ROIG, Président de l'EPE Nîmes Université.

Membres présents avec voix délibérative :

Outre le président :

Madame Julie DELALONDE

Représentante de la Région Occitanie

Monsieur Thierry WACRENIER

Représentant du Centre Régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier

Madame Véronique THIREAU

Élue - Collège A

Madame Michela DENI

Élue – Collège A

Monsieur Jean Philippe MANDALENNA

Élu collège A

Madame Vanessa MONTEILLET

Élue - Collège B

Monsieur Loïc DUCROS

Élu - Collège B

Madame Aurélie GONCALVES

Élue - Collège B

Monsieur Romain MILLOT

Élu - Collège B

Madame Carine MOULIN

Élue - Collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Madame Corinne MEJAN

Élue - Collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Monsieur Nabil GOMRI

Élu - Collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Monsieur Wilfried TOSSOU

Élu-Collège des usagers de l'établissement

Monsieur Jean BLANCHARD

Ancien Médecin chef colonel du SDIS

Monsieur Franck OURTAL

Chef d'établissement du Lycée Ernest Hemingway

Madame Delphine PAUL

Directrice de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Nîmes

Monsieur Yannick MOUREAU

Directeur de l'Apafase (IFME)

Membres avec voix consultatives présents :

Madame Pascale BOURRAT, Directrice Générale des Services

Monsieur Nicolas LEROY, Premier-Vice-Président

Madame Axelle CADIERE, Vice-Présidente Recherche

Monsieur Sylvain OLIVIER, Vice-Président Formation

Monsieur Marc OLIVAUX, Vice-président Partenariats et entrepreneuriat

Madame Anne Lise TAIBI, Vice-Présidente Vie étudiante et Vie de campus

Madame Fanny GRAU COPPETIERS, Médecin chargée de la médecine préventive et de la promotion de la santé, Directrice du CDSU

Monsieur Fabrice JACQUET, Agent comptable de Nîmes Université

Madame Armelle Le NATUR, Directrice du service universitaire des activités physiques et sportives de Nîmes Université

Madame Anne-Laurence MENNESSIER, Directrice du service commun de la documentation

Procurations :

Madame Véronique PALMER, Directrice de l'Union départementale des associations familiales (UDAF30), et **Monsieur Didier PAQUETTE**, Représentant de la CFDT, sont représentés par **Monsieur Benoît ROIG**, Président de Nîmes Université.

Monsieur Daniel-Jean VALADE, Représentant de Nîmes Métropole, est représenté par **Madame Delphine PAUL**, Directrice de l'ESBAN.

Madame Thiphaine LEBLOND, Représentante de la Ville de Nîmes, est représentée par **Monsieur Thierry WACRENIER**, Représentant du CROUS de Montpellier.

Membres invités présents :

Monsieur Romain MOLINA

Représentant de la Rectrice de l'académie de Montpellier

Madame Malika MOUSSI

Directrice du pilotage

Madame Margot ARRAULT

Directrice de la communication

Secrétaire de séance :

Marie TARDIF

Service des affaires juridiques, institutionnelles et de la commande publique

Le Président de l'EPE présente l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Informations du président.

VIE INSTITUTIONNELLE

Point 1. Point d'information sur l'EPE

Point 2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 08 juillet 2025

Point 3. Renouvellement partiel des membres du Comité d'éthique et de déontologie

Point 4. Présentation des conventions avec l'association Games for Citizens

RESSOURCES HUMAINES

Point 5. Approbation de la revalorisation triennale de l'IFSE

Point 6. Approbation du rapport Social Unique 2024 de l'établissement

FINANCIER

Point 7. Approbation du budget initial 2026

Point 8. Approbation d'une grille tarifaire pour la production audiovisuelle dans le cadre d'événements commandités par des organismes externes à Nîmes Université

Point 9. Approbation des conditions tarifaires relatives à la location de l'Espace de Réalité virtuelle de Nîmes Université (3^{ème} étage, Bâtiment G)

Point 10. Approbation des conditions tarifaires relatives à la location du Living Lab de Nîmes Université

FORMATION

Point 11. Approbation de la Campagne Parcoursup : attendus, critères généraux d'examen des vœux, capacités d'accueil et membres des Commission d'Examen des Vœux

Point 12. Approbation des capacités et critères d'admission en première année de Master

VIE ETUDIANTE

Point 13. Présentation du schéma directeur de la vie étudiante

Point 14. Nomination de Madame GRAU-COPPIETERS en tant que médecin-directrice du Centre de Santé des Etudiants

Point 15. Approbation des sommes allouées dans le cadre du FSDIE initiatives CVEC

Point 16. Approbation du versement des aides dans le cadre du FSDIE social individuel

Questions diverses.

Une modification de l'ordre du jour est annoncée avec l'ajout d'un point :

Point 4 bis. Présentation du bilan de la section disciplinaire.

Le point 10 relatif à l'approbation des conditions tarifaires de location du Living Lab de Nîmes Université est retiré de l'ordre du jour en raison de la dissolution de l'I2ML et de la non-finalisation des démarches notariales concernant le transfert de propriété.

Ces modifications sont accordées par les membres du conseil d'administration.

Informations générales

- **COMP (Contrats de financement)**
 - Évolution des COMPS afin de les faire coïncider avec les contrats d'établissement ;
 - Volonté d'aligner la durée des mandats de ces contrats sur celle des Présidents ;
 - Évaluation fondée sur des critères généraux, parfois peu adaptés à certaines universités
Exemple : critère de performance PEI, dont Unîmes n'est pas attributaire ;
- **120^e anniversaire de la loi de la laïcité ;**

Point 1. Informations sur l'EPE

- **Formation :**
 - Ouverture de nouvelles formations en 2026 ;
 - D'autres ouvertures prévues en 2026–2027 ;
- **Recherche :**
 - Avancées du projet *Gardener* ;
 - Élargissement des partenariats, notamment avec le SDIS ;
- **Relations internationales :**
 - Organisation des *Erasmus Days* en octobre, avec une forte mobilisation des étudiants étrangers ;
- **Évaluation et perspectives de l'expérimentation EPE**
 - Élaboration d'un rapport d'activité en vue de demander la sortie de l'expérimentation
- **Projet de loi sur la réglementation de l'enseignement privé :**
 - Une disposition est relative à l'EPE, elle prévoit la prorogation de l'ordonnance jusqu'en 2031 pour l'expérimentation. À ce stade, la sortie de Nîmes Université reste envisagée pour 2028.
 - Autre apport du projet de loi :
 - Amendement permettant de modifier le statut une fois l'établissement devenu Grand établissement ;
 - Audition du président sur ce point :
 - Une deuxième audition est en cours.
 - Orientation a priori favorable à une prorogation de l'ordonnance et à une évolution statutaire vers le statut de Grand établissement.

Point 2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 08 juillet 2025

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur le procès-verbal de la séance du 08 juillet 2025.

En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025-62 Approbation du procès-verbal de la séance du 08 juillet 2025 **Unanimité**

Le procès-verbal de la séance du 08 juillet 2025 est approuvé.

Point 3. Renouvellement partiel des membres du Comité d'éthique et de déontologie (CED)

Le Vice-Président Partenariats et Entrepreneuriat présente le point relatif au renouvellement partiel des membres du CED. Il explique que le CED a un rôle de référent déontologue. Les candidatures sont d'abord étudiées par le comité, qui les soumet ensuite au Président. Elles sont ensuite transmises au conseil d'administration de l'EPE pour validation et désignation des membres.

Suite départ d'un agent membre du comité, Monsieur Christophe Gache est proposé pour le remplacer au sein du collège des agents administratifs.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur cette proposition de désignation.

En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025-63 Approbation du renouvellement partiel des membres du comité éthique et déontologie **Unanimité**

Le renouvellement partiel des membres du comité éthique et déontologie tel qu'énoncé ci-dessus est approuvé.

Point 4. Présentation des conventions avec l'association Games for Citizens

La Directrice Générale des Services présente les conventions avec l'association Games for Citizens. Il s'agit d'une formation diversifiée reposant sur des mises en situation sous forme d'entretiens incluant également un accompagnement à la recherche de stages et d'alternances. La formation est financée par le projet DEMOES.

Une élue collège B souligne l'importance de faire circuler l'information pour permettre un large accès des étudiants à ce jeu.

Sans remarque supplémentaire, le point suivant est abordé.

Point 4 bis. Présentation du bilan de la section disciplinaire.

La Présidente de la section disciplinaire (membre élue du collège B) présente le point relatif au bilan de la section disciplinaire.

La section disciplinaire s'organise en commission de discipline composée de 16 membres : 4 professeurs, 4 maîtres de conférences ou personnels assimilés et 8 usagers.

La commission est saisie par le Président, à la suite d'alertes émanant de collègues ou d'enseignants-chercheurs.

Au total, 16 saisines ont été traitées :

- 12 cas de fraude aux examens ;
- 4 cas d'atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'établissement, dont un cas de captation vidéo d'enseignants et une atteinte aux biens.

Sanctions prononcées

- 2 avertissements ;
- 2 blâmes assortis de mesures de responsabilisation ;
- 8 exclusions temporaires de l'établissement dont 1 an ou 2 ans d'exclusion avec sursis (7) et 1 an d'exclusion ferme (1).

Une affaire a été reportée et un recours gracieux a été formulé par une étudiante exclue définitivement pour un an lors d'une session extraordinaire. Aucune récidive n'a été constatée entre les années traduisant un effet dissuasif des sanctions.

Le Président de l'IFME souligne que les sanctions concernent majoritairement des faits de fraude, les situations comportementales étant plus rares.

La Présidente de la section disciplinaire ajoute que le traitement préventif et la médiation permettent de limiter les conflits en amont.

Le Représentant du Rectorat annonce qu'une loi de juillet 2025 prévoit la création de sections disciplinaires au sein des rectorats, susceptibles de prendre le relais pour les usagers.

La Directrice de la section disciplinaire répond que dans ce contexte, l'établissement souhaite élaborer un cadrage interne des procédures, en concertation avec le Rectorat et les autres instances, afin de clarifier la répartition des compétences.

Le Président de l'EPE précise qu'il serait intéressant que cette section disciplinaire soit ouverte aux personnels afin d'éviter les dépaysements liés aux relations de proximité entre agents.

Point 5. Approbation de la revalorisation triennale de l'IFSE

La Directrice Générale des Services présente le point relatif à la revalorisation triennale de l'IFSE.

Depuis l'été, des travaux ont été menés avec les organisations syndicales sur la base du référentiel des emplois (REFERENS). Certains postes ont été reclassés du groupe 2 vers le groupe 1, tandis que peu ont été reclassés à la baisse.

Une reconnaissance spécifique de la filière informatique a été mise en œuvre via la PFI (prime informatique), avec une revalorisation des indemnités au 1er janvier 2025, conformément à une circulaire nationale. Cette revalorisation combine une hausse de l'IFSE et l'application de la circulaire.

Le président souligne l'effort financier consenti par l'établissement sur les ressources propres, non compensées par la SCSP, représentant en moyenne 50 € brut par mois et par agent.

Le dispositif étant triennal, les agents percevront en janvier 2026 le versement rétroactif au titre de 2025. Il a également été convenu avec les organisations syndicales d'engager dès à présent des discussions sur la prochaine revalorisation, afin d'éviter tout retard lors de l'échéance prévue en 2028.

L'enveloppe budgétaire mobilisée s'élève à 75 000 €, incluant le rétroactif.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur la revalorisation triennale de l'IFSE.

En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025-64 Approbation de la revalorisation triennale de l'IFSE

Unanimité

La revalorisation triennale de l'IFE est approuvée.

Point 6. Approbation du rapport Social Unique 2024 de l'établissement

Le Président de l'EPE présente le point relatif au rapport Social Unique 2024 de l'établissement.

Quelques lignes :

La répartition femmes/hommes s'élève à 166 femmes pour 137 hommes.

L'établissement compte 569 vacataires, une proportion cohérente avec les besoins de l'université, notamment en raison du recours fréquent à des étudiants vacataires jouant souvent un rôle d'ambassadeurs.

L'âge moyen des agents est de 43,2 ans.

Par ailleurs, 93 % du personnel occupe un poste à temps plein.

68 % sont titulaires sur un emploi permanent.

13 promotions professionnelles ont été enregistrées.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur la revalorisation triennale de l'IFSE.

En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025-65 Approbation du rapport social unique de l'année 2024

Unanimité

Le rapport social unique 2024 est approuvé.

Point 7. Approbation du budget initial 2026

Le Président de l'EPE indique que le budget de Nîmes Université et de la Fondation sont séparés. Le budget de la fondation est similaire à celui de l'année dernière.

Le budget de Nîmes Université s'inscrit dans un cadre évolutif, marqué par une notification initiale, intermédiaire puis finale, ainsi que par l'arrivée progressive des ressources propres tout au long de l'année. Les budgets rectificatifs (BR) permettent ainsi d'ajuster la trajectoire budgétaire et d'en avoir une vision plus fidèle. En règle générale, un seul BR est réalisé. Toutefois, cette année, un second BR a été demandé, ce qui s'est avéré complexe en l'absence de notification actualisée.

La comparaison entre le BR1 et le budget initial (BI) met en évidence une augmentation des recettes de 2,7 % et une diminution des dépenses de 3,4 %, traduisant un effort accru de mobilisation de nouvelles ressources et une maîtrise renforcée des dépenses.

Ce budget s'inscrit par ailleurs dans un contexte international contraint, caractérisé par l'augmentation du coût des fluides, les incertitudes liées à la situation politique, ainsi que par des revalorisations décidées au niveau de l'État ayant un impact sur le pouvoir d'achat et les rémunérations des fonctionnaires, sans compensation par la SCSP.

La comparaison avec les universités hors secteur santé qui comptent environ 6 000 étudiants met en évidence une situation particulièrement défavorable pour Nîmes Université, qui affiche un déficit de 47 % par rapport à la moyenne, soit un manque à gagner estimé à 20 millions d'euros. L'établissement fonctionne ainsi avec des moyens équivalents à près de la moitié de ceux accordés aux autres universités.

En matière de développement immobilier, les perspectives initialement envisagées en juillet ne pourront pas être pleinement réalisées. Certains projets de travaux devront être reportés ou abandonnés, notamment la rénovation de la bibliothèque universitaire.

Le budget présenté permet d'atteindre un équilibre soutenable, mais au prix d'efforts importants. Il convient d'alerter sur l'évolution de la situation de l'établissement, qui rend de plus en plus difficile le maintien du niveau actuel de qualité de fonctionnement. Des remerciements sont enfin adressés aux personnels techniques et logistiques, ainsi qu'aux enseignants et enseignants-chercheurs, pour leur engagement et leur contribution à l'accueil des étudiants.

La Directrice Générale des Services prend la parole sur le BI 2026. Le budget global est en diminution de 4 %, soit une baisse de 1,26 M€, alors même que la masse salariale progresse de 1 M€, sans compensation financière associée, ce qui représente un effort significatif pour l'établissement. La situation est comparable pour le CAS pensions, que l'université doit également prendre en charge, à l'instar de la participation à la PSC à hauteur de 50 %.

Plusieurs mesures de revalorisation sont mises en œuvre, en complément de l'IFSE, notamment la prime C1 (RIPEC), les PREs (primes de recherche et d'enseignement supérieur), ainsi que la revalorisation des doctorants contractuels.

Le changement du logiciel de gestion de la scolarité, devenu nécessaire, implique par ailleurs un renfort en recrutements supplémentaires.

S'agissant de l'évolution des recettes, celles-ci progressent de 2,7 %, notamment grâce à la dotation liée au premier équipement du site Hoche, à la création de deux chaires de professeurs, à une réaffectation de contrats de recherche, à l'augmentation des financements de recherche obtenus dans le cadre d'appels à projets, aux efforts menés sur les ressources propres, ainsi qu'aux recettes issues de la fondation universitaire.

Enfin, une diminution de la SCSP est anticipée, en lien avec l'absence de budget voté au niveau national.

Le montant du fonds de roulement 2026 actualisé s'établit à 2 897 829 € et permettra de financer le solde à payer et les futurs projets de l'établissement. Il y a un prélèvement sur le fonds de roulement, bien que son niveau demeure satisfaisant. Eviter de puiser dans le fonds de roulement est difficile. Par rapport à l'année précédente, il a été décidé de maintenir à l'identique les enveloppes de dépenses des facultés et des services. Or, en 2025, certaines dépenses de fonctionnement avaient été spécifiquement affectées au site Hoche, notamment pour la

chapelle ; ces crédits ne sont pas reconduits cette année, ce qui explique en partie la baisse globale des dépenses.

Le Représentant du rectorat désapprouve l'absence d'un second budget rectificatif (BR2), tout en comprenant le contexte budgétaire difficile. Celui-ci aurait permis d'améliorer certains indicateurs financiers. Il souligne par ailleurs la difficulté persistante liée au faible niveau de la SCSP, situation régulièrement signalée chaque année, sans évolution notable à ce stade.

L'université se situe par ailleurs au-dessus des seuils prudentiels, avec un plafond fixé à 83 %.

Au regard des indicateurs nationaux, le budget reste soutenable.

(Les délibérations pour le vote du budget de l'établissement ainsi que celle pour le vote du budget de la fondation sont affichées).

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur le budget initiale 2026 concernant la Fondation et l'Etablissement.

En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote et informe que deux délibérations doivent être votées. L'une pour le budget initial de la Fondation et l'autre pour le budget initial de l'établissement.

Délibération 2025-66 Approbation du budget initial 2026 de l'établissement

Unanimité

Le budget initial 2026 – volet Etablissement est approuvé.

Délibération 2025-67 Approbation du budget initial 2026 de la Fondation

Unanimité

Le budget initial 2026 – volet Fondation est approuvé.

Il est porté par une élue collègue A à l'attention des membres du conseil d'administration, les travaux menés par des économistes dans le cadre de l'étude CNRS In Situ, qui analyse l'impact socio-économique des universités sur leur territoire d'implantation. Cette étude s'inscrit dans une démarche d'évaluation des politiques publiques et repose sur un panel de six universités aux profils divers, à savoir Cergy Paris Université, Université Clermont Auvergne, Université Gustave Eiffel, Nantes Université, Université de Pau et des Pays de l'Adour et Université de Lille.

Ces universités génèrent au total 206 000 étudiants et 20 000 personnels.

Le résultat est de près de 4 milliards d'euros d'impact économique annuel soit 0,13 point du PIB national. Cette activité soutient 83 500 emplois équivalents temps plein, directs, indirects et induits, confirmant le rôle structurant des universités dans la dynamique économique des territoires.

Pour 1 euro de subvention publique investi, les universités étudiées produisent 2,7 euros d'activité économique. Cet effet multiplicateur de la dépense publique universitaire s'étend de 2,3 à 3,4 selon la taille et l'ancrage territorial des universités, soit trois fois plus que n'importe quel autre établissement public. 72 % de cet impact provient des dépenses étudiantes, ce qui souligne la spécificité du modèle universitaire : aucun autre établissement public ne concentre et ne fidélise une telle population d'utilisateurs sur une durée aussi longue, avec des effets directs sur la consommation, le logement et l'emploi local. Dans ce cadre, 100 étudiants correspondent à la création de 15 emplois. Un apprenti sur le territoire génère un impact 4,4 fois supérieur à celui

d'un étudiant standard. L'impact d'une université via ses fournisseurs s'élève à 465 millions d'euros, soit 6 686 emplois soutenus.

Cette dépense publique est inégalement répartie entre les collectivités : les Régions assurent près des deux tiers des investissements, les communes et intercommunalités environ un quart, et les départements moins de 10%. Ces écarts révèlent la fragilité d'un modèle encore dépendant de la dépense publique nationale. Ceci étant exposé, le Gard figure parmi les départements les plus pauvres de France, À Nîmes Université, 60 % des étudiants sont boursiers, un taux record au niveau national, alors même que l'établissement souffre d'une sous-dotation chronique depuis plusieurs années. Cette situation limite sa capacité à développer des ressources propres, notamment par la formation continue ou la recherche.

Si une réduction des dépenses peut s'avérer nécessaire, les décisions prises ne doivent pas se faire au détriment du territoire ni des étudiants. Il est indispensable d'apporter une réponse adaptée à ces enjeux.

Une élue collège B salue le développement des recettes propres à Nîmes Université dans cet environnement économique contraint. Elle indique que les acteurs de la vie universitaire sont convaincus de l'utilité sociale et économique de l'université dans le territoire, de cette dynamique collective ancrée pour que le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche soit pleinement abouti.

Malgré ces contraintes, l'établissement présente un budget à l'équilibre, témoignant des efforts constants déployés pour maintenir des indicateurs financiers satisfaisants. Cet équilibre a toutefois un coût en interne : les enseignants et les équipes travaillent avec des moyens très limités, faisant preuve d'un engagement remarquable pour garantir un enseignement de qualité.

En tant que service public, l'université contribue de manière transversale aux politiques publiques nationales. La sous-dotation persistante est donc profondément regrettable, car elle entretient la crainte que l'établissement est en situation précaire. Il est par ailleurs regrettable que le choix se porte sur le report de la rénovation de la bibliothèque universitaire, pourtant l'un des piliers essentiels de la réussite étudiante.

Proposition de vote d'une motion d'alerte sur la situation financière de Nîmes Université :

Une élue collège B porte alors la volonté d'une réaction institutionnelle collective à cette situation financière par le vote d'une motion en conseil d'administration. Il ne s'agit pas d'une motion de censure en raison de l'exemplarité du budget présenté mais d'une motion d'alerte pour alerter les pouvoirs publics et la communauté universitaire sur la situation financière de l'établissement.

Un élu du collège B exprime ses inquiétudes budgétaires quant au maintien de l'égalité des chances, qui constitue pourtant une priorité au sein de l'EPE, à travers de nombreuses actions en faveur de la culture, du sport, de la santé, etc. Il s'interroge sur la possible remise en cause des services rendus et apporte son soutien au vote d'une motion d'alerte et à sa diffusion.

Le Président de l'EPE informe les membres qu'il soutient cette motion.

Le Président de l'IFME s'interroge sur les raisons qui expliquent l'écart entre la moyenne des dotations générales et celles allouées à l'université.

Le Président de l'EPE répond que cette situation s'explique d'abord par la création récente de l'établissement, initialement confronté à un déficit, ainsi que par une forte augmentation du nombre d'étudiants sans évolution proportionnelle des effectifs de personnel. Il souligne

également que l'éloignement géographique par rapport à Paris constitue un second facteur explicatif.

La Directrice de la bibliothèque universitaire soutient que les travaux sont importants car la bibliothèque est un outil d'aide à la réussite qui lutte contre la précarité étudiante. Les étudiants qui ne rentrent pas chez eux pendant les semaines blanches se rendent à la bibliothèque universitaire qui fait partie intégrante de la vie étudiante.

Les membres du conseil d'administration informent le président qu'une proposition de motion d'alerte a été préparée pour acter en séance le principe de la motion. Le texte de la motion pourra être communiqué à l'ensemble des membres afin de permettre un vote.

La Directrice de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts soutient le bénéfice d'un vote de la motion sous réserve de la communication du texte de la motion. Le but est de ne pas fragiliser la gouvernance de l'établissement qui a une équipe de pilotage spécifique et rigoureuse.

Une élue collègue B énumère les grandes lignes et considérants du texte de la motion :

- Un état des lieux de la situation financière de l'établissement ;
- Un paragraphe adressé au ministère de tutelle demandant une réaction sur la réévaluation de la charge de service public et l'ouverture d'une concertation nationale sur les modes d'allocation des moyens aux universités afin de tenir compte des spécificités des établissements et de la diversité de leurs missions ;
- La réaffirmation de l'engagement de l'établissement en faveur de la qualité du service public de l'enseignement supérieur, ainsi que de son soutien à la gouvernance et aux équipes mobilisées pour assurer le fonctionnement de l'établissement, malgré les contraintes auxquelles elles sont confrontées.

Le Président de l'EPE propose qu'au cours de la présente séance, le texte soit transmis aux membres afin d'être présenté lors des questions diverses. Il précise qu'il pourra être soumis au vote immédiatement ou, le cas échéant, faire l'objet d'un vote ultérieur.

Point 8. Approbation d'une grille tarifaire pour la production audiovisuelle dans le cadre d'événements commandités par des organismes externes à Nîmes Université

La Directrice Générale des Services présente le point relatif à la grille tarifaire pour la production audiovisuelle dans le cadre d'événements commandités par des organismes externes à Nîmes Université.

Le service audiovisuel de Nîmes Université est de plus en plus sollicité pour assurer la captation d'événements portés par des structures externes à l'établissement. Afin d'encadrer ces demandes, d'harmoniser les pratiques et de valoriser le travail des agents, il est proposé de mettre en place une grille tarifaire dédiée.

Cette tarification a pour objectifs de réguler les sollicitations externes, de garantir la priorité aux événements internes ou relevant des partenaires de l'EPE Nîmes Université, et de générer une recette propre pour l'établissement.

La grille tarifaire proposée comprend quatre niveaux de prestation :

- Captation brute sans montage 90€/h ;

- Montage simple (générique d'ouverture et de fin, titrage des intervenants, copyright Nîmes Université) 200 €/h ;
- Montage complexe incluant des intégrations d'images, vidéos ou supports PowerPoint 300 €/h ;
- Montage film court (Teaser ou after Movie) 300 €/mn.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur la proposition d'une grille tarifaire pour la production audiovisuelle dans le cadre d'événements commandités par des organismes externes à Nîmes Université

En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025-68 Approbation des tarifs relatifs aux productions audiovisuelles pour des organismes externes

Unanimité

Les tarifs relatifs aux productions audiovisuelles pour des organismes externes sont approuvés.

Point 9. Approbation des conditions tarifaires relatives à la location de l'Espace de Réalité virtuelle de Nîmes Université (3^{ème} étage, Bâtiment G)

L'université disposant d'un espace de réalité virtuelle souhaite pouvoir le mettre à disposition à titre onéreux au bénéfice d'établissements publics ou privés.

Cette mise à disposition est soumise à la présence obligatoire d'un modérateur VR pendant toute la durée de la location, et s'effectue durant les plages horaires d'ouverture de Nîmes Université.

Elle fera l'objet d'une convention entre les deux parties.

Les tarifs de location soumis aux membres du conseil d'administration sont les suivants : 600€ TTC / demi-journée 1 200€ TTC / jour incluant l'accès à la salle d'observation, à la salle de pratique VR ainsi que l'accompagnement d'un modérateur VR.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur les conditions tarifaires relatives à la location de l'Espace de Réalité virtuelle de Nîmes Université (3^{ème} étage, Bâtiment G).

En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025-69 Approbation des tarifs de location de salles

Unanimité

Les tarifs de location de l'Espace de Réalité virtuelle de Nîmes Université (3^{ème} étage, Bâtiment G) sont approuvés et joints à la délibération sur les tarifs de locaux de Nîmes Université.

Point 11. Approbation de la Campagne Parcoursup : attendus, critères généraux d'examen des vœux, capacités d'accueil et membres des Commission d'Examen des Vœux

Le Vice-Président Formation présente le point relatif à la campagne Parcoursup.

Les capacités d'accueil de l'an dernier sont reconduites sauf les licences Psychologie (100 places) et Sciences de la Vie (15 places déplacées de la licence générale à la LAS) en raison du manque de moyen. Les redoublants et les étrangers ne sont pas comptés dans les capacités d'accueil.

Une élue du collège B indique que le taux d'encadrement en psychologie est préoccupant. Il serait même envisagé de poursuivre sa diminution, allant jusqu'à prévoir une année blanche sans nouveaux entrants.

Une réduction des capacités d'accueil permettrait d'assurer un meilleur encadrement des étudiants.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur la Campagne Parcoursup.

En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025- 70 Approbation de la Campagne Parcoursup 2026

Unanimité

La campagne Parcoursup 2026 est approuvée.

Point 12. Approbation des capacités et critères d'admission en première année de Master

Le Vice-Président Formation présente le point relatif aux capacités et critères d'admission en première année de Master.

Dans le cadre du paramétrage de la plate-forme nationale Trouver Mon Master et de l'ouverture de la campagne de candidature, doivent être votés dans les instances de l'université les capacités d'accueil, les procédures de recrutement, les critères généraux d'examen des candidatures (les éléments examinés par les enseignants responsables afin d'établir le classement des dossiers), les attendus pour rentrer en Master 1.

La dernière ligne du tableau : le master biologie santé parcours sur la longévité et vieillissement (15 places) sera ouvert ultérieurement.

Le Master tourisme dispensé à Mende passe à 25 places.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur les capacités et critères d'admission en première année de Master.

En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025-71 Approbation des capacités et critères d'admission en première année de Master

Unanimité

Les capacités et critères d'admission en première année de Master sont approuvés.

Point 13. Présentation du schéma directeur de la vie étudiante

La Vice-Présidente Vie étudiante et Vie de Campus présente le schéma directeur de la vie étudiante et le comité de pilotage.

Le schéma constitue une obligation institutionnelle. Il vise à mieux comprendre et accompagner les besoins réels des étudiants, à répondre aux exigences de l'EPE, à assurer la cohérence des actions et à s'inscrire dans une ambition centrale : réussite, engagement, qualité et vie étudiante.

La phase actuelle correspond à une démarche d'enquête et à un projet de large consultation des partenaires et acteurs de Nîmes Université (services, composantes, CROUS, CT, SSE), ainsi qu'à l'organisation d'ateliers participatifs associant étudiants et personnels.

Calendrier prévisionnel :

- 2025 : enquêtes, diagnostic et consultation ;
- 2026 : élaboration et finalisation du schéma.

Une élue du collège B demande qui réalise les entretiens et indique qu'il serait pertinent de s'appuyer sur des enseignants-chercheurs, certains disposant d'une expertise dans ce domaine.

La Vice-Présidente Vie étudiante et Vie de Campus répond que les entretiens sont dirigés par un membre du comité de pilotage, avec rédaction de comptes rendus. Toute contribution complémentaire notamment celle des enseignants chercheurs serait la bienvenue. Les enquêtes ont été finalisées par le comité ; des rendez-vous avec les directeurs des facultés seront prochainement organisés, ce qui permettra de mobiliser d'autres ressources si nécessaire.

Point 14. Nomination de Madame GRAU-COPPIETERS en tant que médecin-directrice du Centre de Santé des Etudiants

Dans le cadre de l'évolution du SSE liée à son passage en centre de soins, une modification statutaire est nécessaire. Le médecin directeur doit être nommé conformément aux statuts. Le CDSE doit en outre pouvoir justifier officiellement de l'existence de cette fonction, d'où la nécessité d'une nomination formelle.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur la nomination du Médecin-directrice du CDSE.

En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025-72 Nomination du médecin-directrice du Centre de Santé des Etudiants **Unanimité**

La nomination de Fanny GRAU COPPETIERS en tant que Médecin Directrice du centre de santé des étudiants est approuvée.

Point 15. Approbation des sommes allouées dans le cadre du FSDIE initiatives CVEC

La Vice-Présidente Vie Etudiante et Vie de Campus présente le point relatif à l'approbation des sommes allouées dans le cadre du FSDIE initiatives CVEC. Plusieurs projets ont été retenus : la Nuit du droit, une Color Run, l'équipement des équipes de sports universitaires, ainsi qu'une action de sensibilisation aux violences conjugales, pour un montant total de 10 032,50 €.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur les sommes allouées dans le cadre du FSDIE initiatives CVEC.

En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025-73 Approbation des sommes allouées dans le cadre du FSDIE initiatives CVEC **Unanimité**

Les sommes allouées dans le cadre du FSDIE Initiatives CVEC sont approuvées.

Point 16. Approbation du versement des aides dans le cadre du FSDIE social individuel

La Vice-Présidente Vie Etudiante et Vie de Campus présente le point relatif au versement des aides dans le cadre du FSDIE social individuel. La commission sociale du FSDIE est une instance réunissant une commission chargée d'examiner les demandes des étudiants en difficulté. Lors de la dernière séance, le montant total des aides accordées s'élève à 3 850 euros.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur les sommes allouées dans le cadre du FSDIE social individuel.

En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025-74 Approbation des sommes allouées dans le cadre du FSDIE individuel Unanimité

Les sommes allouées dans le cadre du FSDIE social individuel sont approuvées.

Questions diverses

Vote d'une motion d'alerte sur la situation financière de Nîmes Université

Le Président de l'EPE propose à une élue collègue B de présenter le texte de la motion d'alerte. Un certain nombre d'enseignants chercheurs se sont concertés pour présenter le texte de cette motion :

Préambule

Le Conseil d'administration de Nîmes Université, réuni en séance régulière le 9 décembre 2025, adopte la présente motion afin d'alerter solennellement sur la situation financière devenue intenable de l'établissement et sur les risques majeurs qu'elle fait peser sur la continuité du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Considérant :

- que dans le cadre de l'analyse du budget initial 2026, le conseil d'administration a constaté les difficultés de l'établissement à pouvoir poursuivre son développement et sa trajectoire ;*
- que ses difficultés sont d'autant plus remarquables que les moyens alloués à l'établissement sont très en-deçà de la moyenne des moyens accordés aux universités de même catégorie (-50%) ;*
- que les dotations de fonctionnement allouées à l'Université connaissent une stagnation alors que le nombre d'étudiants a augmenté de 30 % en quatre ans ;*
- que les charges incompressibles (masse salariale, fluides, obligations réglementaires non compensées) ont augmenté de manière significative, réduisant mécaniquement les marges de gestion ;*
- que l'établissement, malgré des efforts répétés de rationalisation et de maîtrise budgétaire, a atteint un niveau d'alerte critique, notamment :*
 - dégradation du fonds de roulement, désormais proche du seuil prudentiel ;*
 - impossibilité d'assurer certaines dépenses pédagogiques indispensables au maintien d'une formation de qualité ;*

- réduction drastique des possibilités de recrutement, menaçant la continuité de plusieurs filières et stoppant les projets de création de formation ;
- report ou annulation d'opérations immobilières pourtant nécessaires à la sécurité et au bon fonctionnement de l'établissement ;
- que cette situation fragilise gravement la capacité de l'Université à remplir ses missions fondamentales au service, en particulier, des étudiants et compromet un fonctionnement efficace et serein de l'établissement, notamment pour son personnel ;
- que les dispositifs nationaux et locaux de soutien financier demeurent insuffisants au regard des besoins réels de l'Université confrontée à des contraintes structurelles croissantes ;

Le Conseil d'administration attend du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace qu'il prenne la mesure de la gravité de la situation et adopte, dans les plus brefs délais, les mesures nécessaires et proportionnées suivantes :

1. Revalorisation immédiate de la subvention de charge pour service public, afin de couvrir l'ensemble des charges obligatoires et d'assurer la continuité du service public.
2. Octroi d'une subvention exceptionnelle de rééquilibrage, destinée à reconstituer un fonds de roulement conforme aux seuils réglementaires et à résorber les déficits accumulés.
3. Mise en place d'un plan pluriannuel de financement, incluant des garanties sur l'évolution des moyens humains et budgétaires et offrant une visibilité compatible avec les missions d'enseignement et de recherche.
4. Soutien spécifique aux opérations immobilières prioritaires, notamment celles relatives à la sécurité, à l'accessibilité et à la rénovation énergétique, afin de permettre leur mise en œuvre sans pénaliser les budgets de fonctionnement.
5. Ouverture d'une concertation nationale sur les modes d'allocation des moyens aux universités, afin de tenir compte des spécificités des établissements et de la diversité de leurs missions.

Le Conseil d'administration réaffirme :

- son attachement à la mission de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- sa volonté de maintenir la qualité des formations et de la recherche, en luttant contre toute dégradation induite par les contraintes budgétaires ;
- son ambition à assoir, en collaboration avec toutes les parties prenantes locales, l'utilité sociale et économique de Nîmes Université pour le territoire gardois
- son engagement à poursuivre les efforts de gestion rigoureuse, dans la limite des moyens disponibles, afin de garantir la meilleure utilisation des ressources ; et de développement de ses ressources propres.
- son intention de rendre régulièrement compte de l'évolution de la situation financière auprès de la communauté universitaire ;
- son soutien à la Présidence et aux équipes administratives mobilisées pour assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement, malgré le caractère intenable de la situation.

Conclusion

Par cette motion, le Conseil d'administration alerte la tutelle sur cette situation qui devient incompréhensible dans l'écart observé avec les autres universités. Le Conseil d'administration alerte sur la capacité de l'établissement à continuer à répondre, comme elle le fait depuis sa création, de manière efficace, aux missions de service public quelle doit assumer, de surcroît au sein d'un territoire dans lequel l'Université est un véritable outil d'égalité des chances et d'ascenseur social.

Le Conseil d'administration entend ainsi rappeler l'urgence d'un soutien public massif et immédiat.

Sans mesures exceptionnelles, l'Université ne sera plus en mesure de remplir pleinement ses missions au service des étudiants, du territoire et de la Société.

Le Conseil d'administration appelle, en conséquence, les pouvoirs publics à répondre de manière claire, rapide et à la hauteur des enjeux.

Suite à la lecture du texte de la motion, il est décidé de voter à la présente séance la motion d'alerte en raison de la situation d'urgence. La Directrice Générale des Services propose une suspension de séance pour prendre pleinement connaissance du texte et de proposer le cas échéant les modifications à apporter.

À l'issue du temps de suspension et en l'absence d'autres remarques, le Président soumet la motion au vote des membres afin qu'elle soit transmise aux collectivités et au ministère.

Délibération 2025-75 Approbation d'une motion d'alerte relative à la situation financière de Nîmes Université
Unanimité

La motion d'alerte relative à la situation financière de Nîmes Université est approuvée.

Enfin, le Président informe les membres que le 20 janvier à 11 heures sera organisée l'inauguration du site Hoche et la présentation des vœux de Nîmes Université. Les vœux pour le personnel seront organisés le vendredi 16 janvier 2026.

Un élu collègue B demande si le service du SNAP pourra perdurer suite à la fin du projet DEMOES.

Le Président de l'EPE indique que le ministère manifeste la volonté d'assurer la continuité des dispositifs ayant démontré leur efficacité et initialement financés dans le cadre du PIA, en prévoyant la réattribution de financements afin d'en garantir le maintien. Ensuite, un travail est en cours avec le SNAP dans le cadre de Digital FCU, autour des formations produites par le SNAP. Cette démarche devrait, dans un premier temps, permettre de maintenir leurs activités pour les deux prochaines années.

Sans autres questions diverses, le président clôture la séance par ses remerciements et annonce la date du prochain conseil d'administration le 08 janvier 2026.